**Ecole Sainte Marie – Guémené –Penfao**

**Tél : 02.40.79.24.63**

**Mail : mariegp@orange.fr**

REGLEMENT DE L’ECOLE PRIMAIRE

**Le but est d’établir des règles que respectent chacun, élèves et adultes.**

1. La ponctualité marque le respect du travail de chacun.

Horaires des classes : lundi – mardi – jeudi - vendredi

|  |
| --- |
| Début de la journée 8h45 |
| Fin de la matinée 12h |
| Début de l’après-midi 13h15 |
| Fin de la journée 16h15 |

Rappel : le portail est ouvert à partir de 8h35 et 13h05, merci de ne pas déposer vos enfants avant.

1. Les entrées et sorties de l’école se font selon le protocole sanitaire en vigueur.
2. Les structures de jeux sont interdites à la sortie des classes.
3. Toute absence pour maladie doit être signalée le matin même à l’école, au besoin en laissant un message sur le répondeur. A son retour, l’enfant présente un mot d’absence (talon vert à détacher). En cas d’absence prévue, merci de nous avertir dès que possible.
4. La scolarité est obligatoire. Pour obtenir une dérogation (congés hors vacances scolaires), merci d’adresser un courrier justifiant votre demande à la directrice qui transmettra à Mme l’Inspectrice. Les enseignant(e)s ne fourniront pas de travail aux élèves absents pour cette raison.
5. Cahiers, fichiers, livrets scolaires doivent être visés et signés par les parents.
6. Les anniversaires

Pour son anniversaire, votre enfant peut apporter des **gâteaux individuels** (pas de pâtisserie faite maison). Les bonbons sont interdits à l’école.

Les invitations personnelles pour les anniversaires ne doivent pas être distribuées dans l’enceinte de l’école. Ceci pour éviter la déception de certains enfants. A vous de trouver d’autres moyens pour faire passer vos invitations.

1. Le chewing-gum est interdit à l’école.

Ne pas apporter d’objet de valeur.

Des billes seront à disposition dans les classes. Les élèves ne doivent donc pas en apporter.

1. Les élèves doivent porter une tenue correcte : tongs, claquettes, dos nus et haut à fines bretelles, short très court sont **interdits**.

Les chaussures doivent être adaptées aux jeux de récréation. (pas de talon)

1. Les élèves s’engagent à respecter le permis de bonne conduite et les parents les accompagnent en le relisant avec eux et en le signant.

**Nous avons pris connaissance du règlement et nous engageons à le respecter et le faire respecter.**

Signature des parents : Signature de l’élève :